

## Formation

### Defi croissance lance un programme d'accélérateur dédié aux PME

Defi, l'accélérateur des industries chimie et plasturgie, innove, cette année, en proposant pour la première fois un programme dédié aux PME industrielles de moins de 50 salariés, basé à Paris et Lyon. Il y aura en effet deux promotions de 30 entreprises chacune, une dans la capitale, et l'autre au cœur de la « Vallée de la chimie », afin de ne pas pénaliser les PME situées trop loin de Paris. Ce nouveau programme a été présenté par BPI France et France Chimie Île-de-France lors d'une après-midi spéciale, avec la présence de Pierre Morvan, le p-dg de Tech Nature actuellement dans la promotion d'entreprises "accélérées". Retour sur son expérience et explications sur un programme « riche en enseignements ». Étalée sur douze mois, la formation se compose de deux volets, le premier axé sur l'accompagnement et le conseil aux entreprises, et le suivant, sur la formation des dirigeants. Pour le volet conseil, dans un premier temps, des consultants viennent en immersion pendant deux jours dans les entreprises afin d'établir un premier diagnostic personnalisé portant sur le positionnement, le *business model* et les leviers de croissance à exploiter. S'ensuivront deux modules de cinq jours, à choisir parmi les thèmes stratégie, performance, développement de l'activité et « savoir s'entourer », pendant lesquels les dirigeants seront seuls avec les consultants. Pour Pierre Morvan, ce diagnostic est « très complet et surtout concret », ce qui permet aux entreprises d'établir une feuille de route très précise. « Les consultants sont vraiment spécialisés dans nos domaines, ce qui est un vrai plus ». L'autre volet, dédié à la formation, se fera en commun avec les autres dirigeants de la promotion lors de cinq séminaires, organisés à Paris ou à Lyon, en fonction des promotions. Lors de

ces journées, « on ne reste pas que sur la théorie, il y a également beaucoup de cas pratiques sur lesquels tout le monde travaille ensemble. L'intelligence collective et la mise en commun des savoirs sont vraiment un outil incroyable pendant ces journées », confie Pierre Morvan, « il y a une vraie entraide entre "accélérés" ». En plus de ces séminaires de formation, des cours de *e-learning* sont également proposés, afin d'approfondir les thématiques abordées. L'intérêt de faire une session dédiée aux PME industrielles, « c'est de ne pas faire une promotion généraliste, mais de traiter d'enjeux propres à ces entreprises », explique Carolina Jouest, conseillère de formation pour Defi. « On veut anticiper les futurs changements de l'industrie, c'est très important d'être entre personnes vraiment concernées », conclut-elle. Un esprit « presque de cours particuliers » qui marche : « quand on a la possibilité de participer à un tel programme, on n'a pas d'autre choix que d'accepter », précise Pierre Morvan, convaincu par son expérience depuis près d'un an.

Il y a néanmoins quelques critères à respecter afin de pouvoir candidater à ce programme, outre la motivation. Il faut avant tout que les entreprises soient adhérentes à l'Opca Defi, l'organisme paritaire chargé de la branche chimie, qu'elles aient un effectif moyen de 50 salariés au plus sur l'année 2018, qu'elles réalisent un chiffre d'affaires annuel moyen compris entre 2 et 8 millions d'euros, qu'elles aient au moins trois ans d'existence, et surtout, qu'elles aient un projet à développer pendant la formation. Les entreprises ont jusqu'au 11 septembre pour postuler, avec un début de formation prévu en novembre pour la promotion lyonnaise, et en décembre pour la promotion parisienne. ■ A.G.

## Emploi

### « Forum 1<sup>er</sup> emploi des industries de santé » pour le Leem

Pour la septième année consécutive, les branches professionnelles et associations représentatives des industries de santé organisent le « Forum 1<sup>er</sup> emploi des industries de santé ». Pour cette année 2019, le Leem donne rendez-vous au public dans cinq grandes villes françaises, à savoir : Strasbourg, Paris, Rouen, Bordeaux et Lyon. Côté candidats, le forum est ouvert aux étudiants diplômés dans l'année après une formation initiale ou continue, aux chercheurs du secteur public n'ayant jamais travaillé dans le secteur privé et aux étudiants

en dernière année d'étude à la recherche de leur stage de validation du diplôme. Cet événement est, pour les candidats, l'occasion de travailler sur leurs compétences et leur plan de carrière, avant de rencontrer des entreprises industrielles. Pour les recruteurs, le forum est ouvert à toute entreprise des industries de santé afin, en plus de rencontrer les candidats, d'échanger avec des élus locaux et des associations représentatives des secteurs. La journée est accessible uniquement sur rendez-vous. ■ M.L.

## Homéopathie

### La HAS préconise le déremboursement

Après des fuites dans la presse, le 26 juin dernier, qui ont conduit le laboratoire Boiron à suspendre son cours en Bourse, la Haute Autorité de santé (HAS) a finalement rendu son verdict au sujet du remboursement de l'homéopathie. Après une évaluation scientifique de neuf mois, la commission de la transparence de la HAS estime finalement que « les médicaments homéopathiques ne présentent pas une efficacité suffisante pour être proposés au remboursement ». Une décision qui « ne conteste pas l'expérience des Français avec l'homéopathie », a précisé la HAS. Au-delà de l'évaluation, elle a également souhaité rappeler que « le recours à l'homéopathie ne doit pas retarder la prescription de soins nécessaires, notamment pour les maladies sévères et évolutives ». De son côté, le spécialiste français de l'homéopathie « conteste la méthode choisie par la commission pour évaluer l'homéopathie », comme l'a indiqué Valérie Lorentz-Poinsot, la directrice générale des laboratoires Boiron, rappelant que cette décision « va avoir un impact sur la qualité de vie des patients ». Boiron demande ainsi un moratoire sur cette décision et espère engendrer un débat parlementaire et public. Reste à savoir quelle sera la décision de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour connaître le fin mot de l'histoire. ■ M.L.

## Thérapie génique

### Deux ONG s'attaquent au brevet du Kymriah

La première thérapie génique commercialisée par Novartis est ciblée par Public Eye et Médecins du monde, qui ont déposé une demande de réévaluation auprès de l'office européen des brevets à Munich. Les ONG estiment en effet que « ce traitement repose sur une technologie déjà connue » et « n'a pas été inventé par Novartis, mais repose massivement sur des recherches et des financements publics », jugeant donc que « les conditions nécessaires à la brevetabilité ne sont pas remplies » et contestant un prix « exorbitant ». De son côté, le géant suisse justifie le prix de ce traitement, arguant que ces thérapies « font appel à des procédés de fabrication particulièrement complexes ». Le Kymriah a été la première thérapie génique autorisée aux États-Unis et une des premières à être approuvées en Europe. Ce médicament est indiqué contre la leucémie aigüe lymphoblastique (LAL) à cellules B chez les patients âgés de moins de 25 ans et contre le lymphome B à grandes cellules chez les patients adultes. ■

M.L. avec AFP